



PROVINCE DU QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**Avis aux personnes intéressées par une assemblée publique de consultation publique
sur un projet de règlement 68-15 amendant le règlement de zonage #68 de la
municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance régulière tenue le 11 mars 2024, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement # 68-15 modifiant le règlement de zonage #68, dont l'effet est d'ajouter l'autorisation des logements intergénérationnels.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 avril 2024 à 19 heures à 19 h 30 au bureau de la municipalité, situé au 750, rue Principale à Saint-Cléophas-de-Brandon.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le projet de règlement, est disponible pour consultation, les lundi, mardi et mercredi, de 10 h à 16 h, au bureau de la municipalité, situé au 750, rue Principale à Saint-Cléophas-de-Brandon.

Fait et donné à Saint-Cléophas-de-Brandon
ce, 13 mars 2024

Catherine Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière